

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DE L'INNOVATION





# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DE L'INNOVATION

Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la performance et des affaires institutionnelles en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Québec.ca.  
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications au [equipeweb@economie.gouv.qc.ca](mailto:equipeweb@economie.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information :

Ministère de l'Économie et de l'Innovation  
710, place D'Youville, Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698  
Télécopieur : 418 644-0118  
Sans frais : 1 866 680-1884  
Courriel : [info@economie.gouv.qc.ca](mailto:info@economie.gouv.qc.ca)  
Site Web : [economie.gouv.qc.ca](http://economie.gouv.qc.ca)

Rapport annuel de gestion 2020-2021  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Dépôt légal – 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-90041-2 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-90042-9 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec

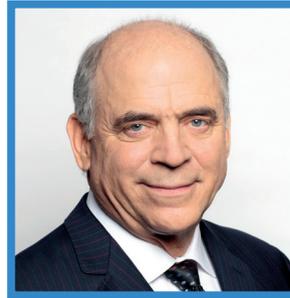


# TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IX
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	XI
PRÉAMBULE	XII
1. L'ORGANISATION	13
1.1 L'organisation en bref	13
1.2 Faits saillants	15
2. LES RÉSULTATS	21
2.1 Plan stratégique	21
2.2 Déclaration de services à la clientèle	35
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	37
3.1 Utilisation des ressources humaines	37
3.2 Utilisation des ressources financières	39
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	41
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	43
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	43
4.2 Développement durable	44
4.3 Occupation et vitalité des territoires	45
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	51
4.5 Accès à l'égalité en emploi	51
4.6 Allègement réglementaire et administratif	55
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	57
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	58
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	59
4.10 Politique de financement des services publics	59
4.11 Fonds d'investissement	62



# MESSAGE DES MINISTRES



Québec, septembre 2021

## **Monsieur François Paradis**

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation, nous avons l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

Parmi les principaux résultats du Ministère en 2020-2021, notons le déploiement de mesures pour la relance de l'économie du Québec, la création d'emplois de qualité et l'appui aux secteurs stratégiques ainsi qu'aux régions. De plus, nous tenons à souligner la publication de plusieurs documents structurants visant à favoriser le développement économique du Québec, dont :

- le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025;
- le Plan d'action pour la relance des exportations;
- le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025;
- le Plan stratégique 2020-2023;
- la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie.

Par ailleurs, les états financiers du Fonds du développement économique du Québec, de Capital ressources naturelles et énergie ainsi que du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises sont joints en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,



**Pierre Fitzgibbon**

Ministre de l'Économie et de l'Innovation  
et ministre responsable du Développement économique régional



**Lucie Lecours**

Ministre déléguée à l'Économie



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Québec, septembre 2021

## **Monsieur Pierre Fitzgibbon**

Ministre de l'Économie et de l'Innovation  
et ministre responsable du Développement économique régional

## **Madame Lucie Lecours**

Ministre déléguée à l'Économie

710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre déléguée,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2020-2023, son Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2020-2021, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2020-2022. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. Finalement, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

En 2020-2021, le Ministère a assuré une saine gestion des crédits qui lui étaient accordés, il a respecté sa cible d'heures rémunérées et il a développé de nouveaux services en ligne, le tout avec une préoccupation constante pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions et leur déclinaison dans toutes les régions du Québec.

Je remercie le personnel du Ministère pour son engagement continu ainsi que son professionnalisme dans la réalisation de notre mission et des mandats qui nous sont confiés par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



**David Bahan**



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous sommes responsables des résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021. La présente déclaration porte sur l'exactitude ainsi que la fiabilité des données et des contrôles afférents à ce dernier.

Le présent rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère;
- présente les objectifs en vigueur, les réalisations et les résultats atteints;
- présente des données objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables.

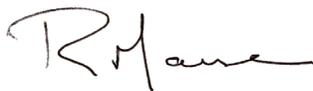
Nous attestons que le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du Ministère présente fidèlement les résultats obtenus au regard des engagements ministériels.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et sont conformes à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.



**David Bahan**

Sous-ministre



**Richard Masse**

Sous ministre adjoint aux politiques économiques  
et aux affaires extérieures



**Mario Limoges**

Sous-ministre adjoint à l'entrepreneuriat et  
à la compétitivité des entreprises et des régions



**Jonathan Gignac**

Sous-ministre adjoint aux industries stratégiques  
et aux projets économiques majeurs



**Marie Fortier**

Directrice générale de l'administration



**Mathieu Gervais**

Sous-ministre adjoint à la science et à l'innovation



**François Maxime Langlois**

Directeur général de la performance  
et des affaires institutionnelles



# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Québec, septembre 2021

## **Monsieur David Bahan**

Sous-ministre

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville

Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la préparation et de la divulgation de ces données ainsi que des explications afférentes incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,



**Sébastien Lapierre**

# PRÉAMBULE

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, adoptée en décembre 2019 par l'Assemblée nationale, un transfert de ressources du Ministère vers Investissement Québec (IQ) a eu lieu le 18 juin 2020. En effet, cette Loi entraîne des changements majeurs dans les modes d'intervention de l'État en matière de développement économique et d'innovation. Le Ministère et IQ, principaux acteurs économiques gouvernementaux, ont revu leurs mandats afin d'agir davantage en concertation et en cohérence, et ce, au bénéfice des entreprises et des entrepreneurs.

Par ailleurs, depuis décembre 2020, le dossier du déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire du Québec relève du ministère du Conseil exécutif.

Le présent rapport couvre l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et contient la reddition de comptes sur la base de la structure ministérielle en vigueur au 31 mars 2021.

# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Notre énoncé de mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

### Nos mandats

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des secteurs économiques;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique et des zones d'innovation;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- orientation et coordination de la promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien aux milieux académiques et aux centres de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation de cette recherche.

## Notre clientèle et nos partenaires

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires des milieux économiques, sociaux, culturels, technologiques et de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers, dont :

- les entreprises privées : petites ou moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ainsi que les centres d'éducation des adultes;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines;
- les organismes d'intermédiation et ceux de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie, les incubateurs et accélérateurs technologiques, le réseau QuébecInno et les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation;
- les organismes de développement économique, les associations sectorielles et les grappes, les pôles et les créneaux d'excellence;
- les organismes socio-économiques locaux, régionaux et nationaux;
- les représentations du Québec hors Québec ainsi que les MO à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

## Les sociétés d'État et les organismes

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, IQ, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

## Notre énoncé de vision

Être un partenaire reconnu pour son expertise unique ainsi que pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions pour la réussite des entreprises, réalisées en synergie avec les différents acteurs concernés.

## Notre énoncé de valeurs

La collaboration : entre nous et avec nos partenaires.

La créativité : pour trouver des solutions et innover.

L'engagement : dans notre travail et à l'égard de nos clientèles.

La proactivité : pour relever les défis et nous dépasser.

Le Ministère adhère aussi aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

### Chiffres clés au 31 mars 2021

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
543	Employés
1 754,4 M\$	Dépenses prévues
222 700 <sup>1</sup>	Entreprises actives dans le secteur privé au Québec
1,2 G\$	En ventes fermes hors Québec pour les entreprises appuyées
254,1 M\$	En aide financière accordée pour les projets visant une hausse de la productivité des entreprises
4,1 G\$	En investissements directs étrangers attirés par IQ et nos partenaires

## 1.2 Faits saillants

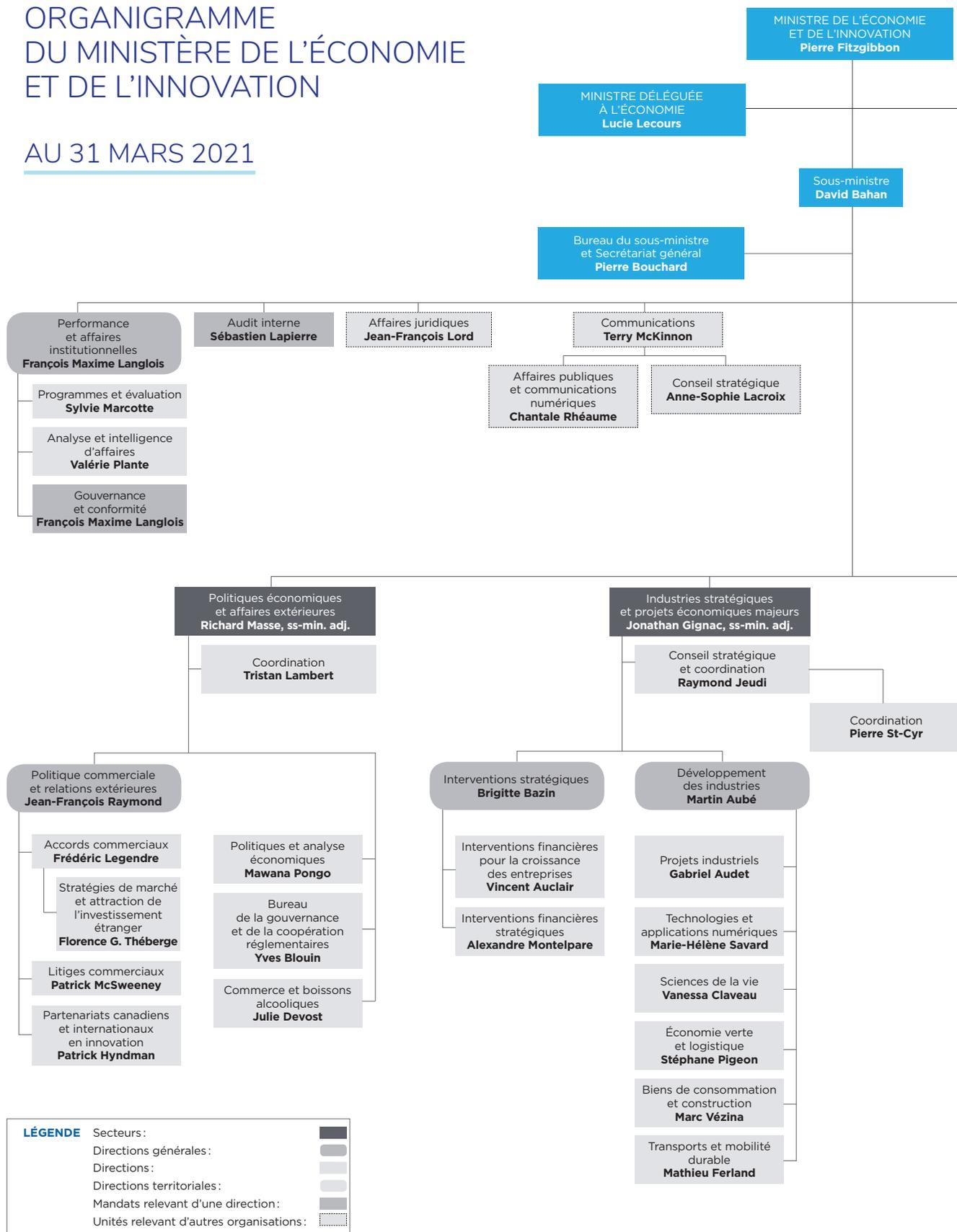
L'année 2020-2021 a été marquée par la mise en œuvre de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, adoptée en décembre 2019. La transformation du modèle d'intervention économique de l'État s'est concrétisée notamment par le transfert de ressources et de l'administration de certains programmes du Ministère vers IQ en juin 2020 ainsi que par la révision de la structure organisationnelle.

Depuis mars 2020, afin de limiter la propagation de la COVID-19, le Québec est en état d'urgence sanitaire. Parmi les mesures prises, la fermeture des entreprises et des commerces non essentiels a été décrétée, avec comme conséquences des pertes d'emplois et un ralentissement économique sans précédent. Le Ministère a soutenu les entreprises et les entrepreneurs en déployant rapidement de l'aide d'urgence afin de les aider à traverser ces moments d'incertitude ou à relancer leurs activités. En collaboration avec IQ, il est un acteur incontournable de la relance économique dans toutes les régions du Québec.

1. Statistique Canada, Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE), données de 2018.

# ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

AU 31 MARS 2021



MINISTRE DÉLÉGUÉE AU  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE RÉGIONAL  
**Marie-Eve Proulx**

Organismes relevant du ministre de l'Économie et de l'Innovation

Investissement Québec  
**Guy LeBlanc,**  
président-directeur général

Société du parc industriel  
et portuaire de Bécancour  
**Maurice Richard,**  
président-directeur général

Fonds de recherche  
du Québec  
**Rémi Quirion,**  
scientifique en chef

Commission de l'éthique  
en science et en technologie  
**Jocelyn Maclure,**  
président

Administration  
**Marie Fortier**

Ressources  
informationnelles  
**David Beardsell**

Ressources matérielles  
et gestion documentaire  
**Sébastien Lapierre**

Ressources  
financières  
**Guy Delisle**

Ressources  
humaines  
**Caroline St-Pierre**

Développement des  
systèmes  
**Christine Lefaivre**

Technologies  
**Serge Bédard**

Gestion de la  
main-d'œuvre et des  
conditions de travail  
**Karine Lacasse**

Science et innovation  
**Mathieu Gervais, ss-min. adj.**

Entrepreneuriat, compétitivité  
des entreprises et des régions  
**Mario Limoges, ss-min. adj.**

Coordination  
et stratégies clients  
**Marie-Noëlle Perron**

Coordination des interventions  
économiques territoriales  
**Karine Plamondon**

Science et partenariats  
**Marco Blouin**

Stratégies économiques  
régionales, compétitivité  
et entrepreneuriat  
**Daniel Gagné**

Développement  
économique régional  
**Jacques La Rue**

Valorisation et capital  
d'investissement  
**Isabelle Gaudet**

Soutien  
aux organisations  
**Denise Moranville**

Zones d'innovation,  
créneaux d'excellence  
et entrepreneuriat  
**Alexandre Vézina**

Montréal, Estrie  
et Centre-du-Québec  
**Vincent Bourassa**

Déploiement  
des services territoriaux  
**Louis-Philippe Forget**

Transferts  
de technologies  
**Daria Riabinina**

Bureau de gestion des  
projets d'infrastructure  
**Patrick Hamelin**

Créneaux d'excellence  
et priorités régionales  
**Jocelyn Bianki**

Capitale-Nationale,  
Mauricie et Lanaudière  
**Denis Hébert**

Développement  
de la relève  
**André Doré**

Entrepreneuriat collectif  
**Michel Jean**

Bas-Saint-Laurent,  
Chaudière-Appalaches  
et Gaspésie—  
Îles-de-la-Madeleine  
**Nancy Robichaud**

Recherche collaborative  
**Martin Doyon**

Compétitivité et  
transformation numérique  
des entreprises  
**Pierre Hébert**

Territoire métropolitain  
**Caroline Coin**

Développement  
territorial et  
marchés publics  
**Claude Drapeau**

Saguenay—  
Lac-Saint-Jean, Côte-Nord  
et Nord-du-Québec  
**Daniel Tremblay**

Laurentides,  
Outaouais et  
Abitibi-Témiscamingue  
**Florent Lado Nogning**

## Quelques résultats 2020-2021 en un coup d'œil

**543**

employés au  
31 mars 2021

**52 %** de femmes

**48 %** d'hommes

**88 %** de taux  
de fidélisation

**1 754,4 M\$**

de dépenses  
prévues

**3,8 G\$**

en investissements privés  
non résidentiels

**207**

projets visant  
une hausse de  
la productivité

**254,1 M\$**

en aide financière

**1,0 G\$**

en coût total des projets

**2 100**

projets soutenus dans  
des MRC non urbaines

**277,4 M\$** en aide financière

**1 043,6 M\$**

en coût total des projets

**4,1 G\$**

en investissements directs étrangers  
attirés au Québec

**3 697**

emplois créés  
ou maintenus  
en recherche  
et innovation

**21 161**

entreprises et  
entrepreneurs ayant  
utilisé les services d'un  
organisme de soutien  
à l'entrepreneuriat

**242**

projets d'entrepreneuriat  
et d'économie sociale

**4,9 M\$** en aide financière

**26,5 M\$** en coût total des projets

**1,2 G\$**

en ventes fermes sur les  
marchés hors Québec

**375** projets de recherche  
visant l'innovation

**78,1 M\$**  
en aide financière

**168,6 M\$**  
en coût total des projets

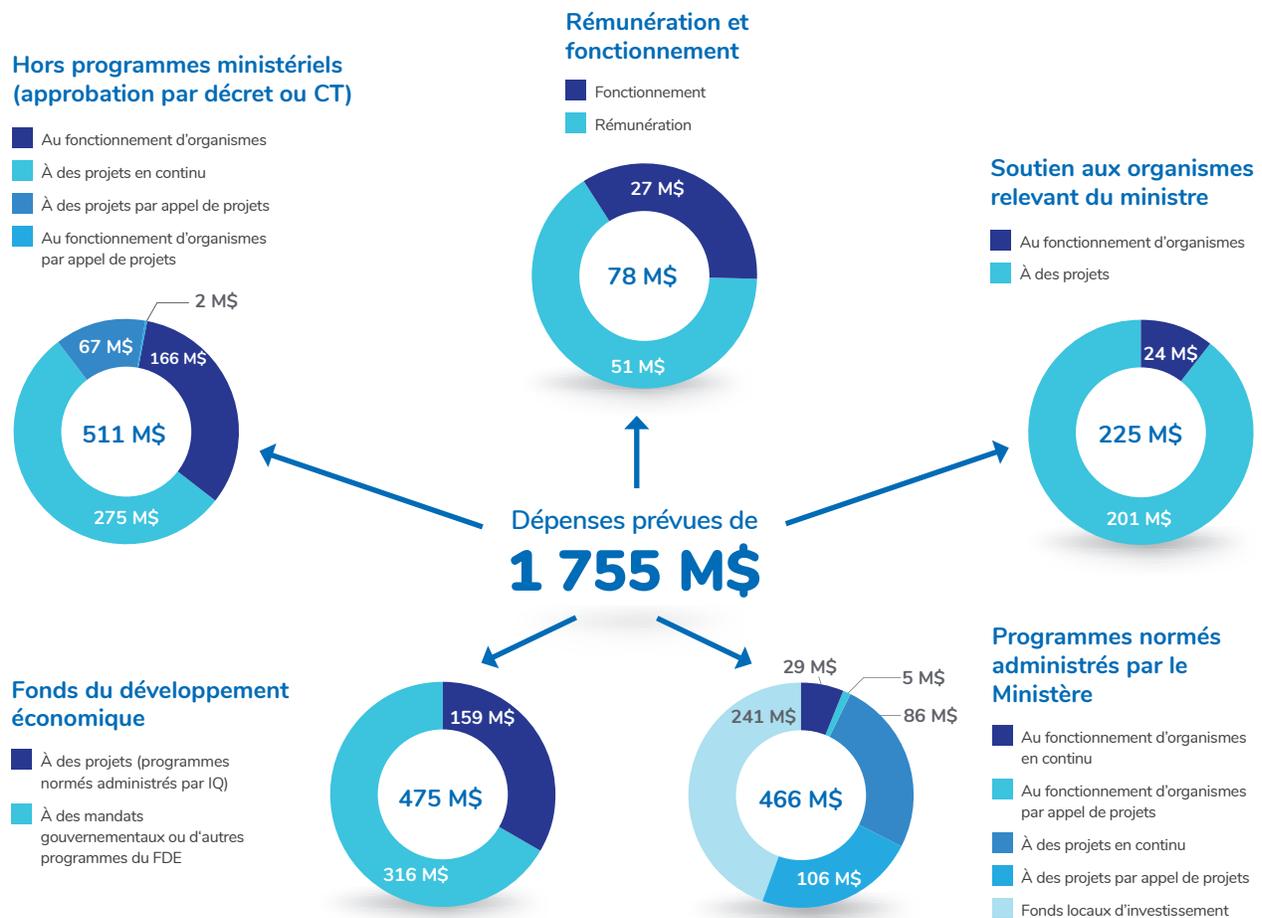
**230 M\$**

d'investissement dans des fonds  
d'investissement au démarrage

**792,5 M\$**

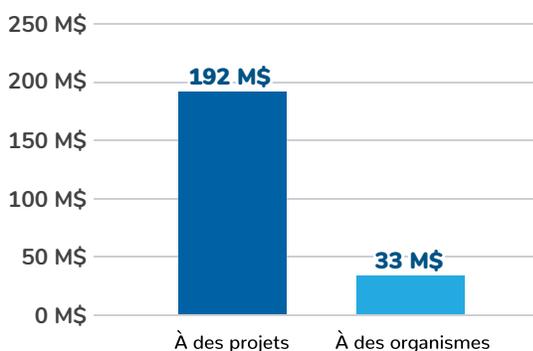
en capitalisation visée

# Estimation de la répartition de l'enveloppe budgétaire ministérielle par types d'interventions

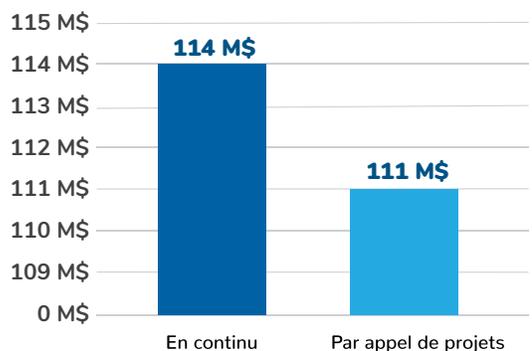


# Estimation de la répartition des débours des aides financières des programmes administrés par le Ministère par types et modes d'attribution

**Aides financières des programmes normés\* administrés par le Ministère par type de soutien**



**Aides financières des programmes normés\* administrés par le Ministère par mode d'attribution**



\* Exclut les Fonds locaux d'investissement.



## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### Résultats relatifs au plan stratégique

##### Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023

##### Orientation 1 : Contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère

AXE 1. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
A. Accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche	1. Ratio des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée	1,4	1,8	24
B. Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée	2. Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus	2 800	3 697	25

##### Orientation 2 : Favoriser l'accroissement de la productivité et l'essor durable des entreprises et des régions

AXE 2. LA CROISSANCE DES ENTREPRISES				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
C. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat	3. Ratio des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée	4,4	4,4	26
D. Appuyer les entreprises dans leurs démarches d'exportation et de diversification des marchés	4. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues 	0 %*	26 %	27
	5. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues 	0 %*	23 %	
E. S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement aux entreprises	6. Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque 	10 %	-29 %	28

AXE 3. LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
F. Accélérer les investissements des entreprises	7. Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées 	0 %*	58 %	29
	8. Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention	90 %	99,6 %	
G. Soutenir la réalisation de projets visant à hausser la productivité	9. Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises 	25 %	28 %	31
	10. Ratio des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée	2,6	3,0	

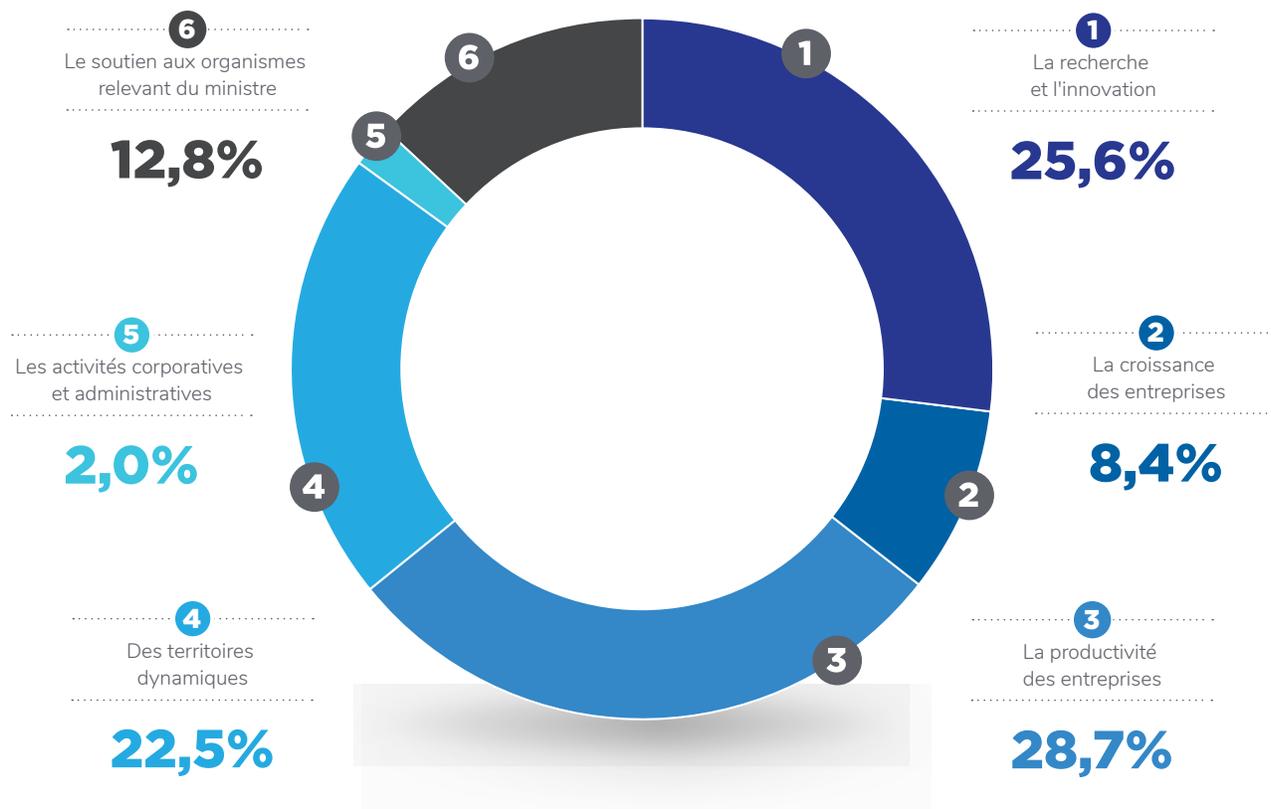
AXE 4. DES TERRITOIRES DYNAMIQUES				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
H. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	11. Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines	31 %	33,5 %	32
	12. Ratio des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée	3,0	2,8	
I. Accroître les investissements étrangers	13. Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par IQ et nos partenaires 	0 %*	2,5 %	34

\* En raison du contexte entourant la pandémie de la COVID-19, le taux de croissance pour 2020-2021 a été établi à 0 %, ce qui correspond à l'atteinte de la mesure de départ.

### Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux autres priorités ministérielles

RÉSULTATS ATTENDUS	RÉSULTATS 2020-2021
Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025	Plan d'action rendu public en décembre 2020
Taux annuel de fidélisation du personnel permanent de 80 %	88 % de taux de fidélisation
Un total de 60 programmes, organismes, stratégies, plans d'action et mesures évalués pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou l'efficience d'ici le 31 mars 2023	21 programmes, organismes, plans d'action et mesures évalués

## Adéquation des ressources<sup>2</sup> pour la réalisation du plan stratégique



2. Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit celle liée aux crédits pour les activités corporatives et administratives de même que celle liée aux crédits pour les organismes relevant du ministre.

# Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023

## ENJEU 1 : UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI CRÉE DES OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ET GÉNÈRE DE LA RICHESSE DANS TOUTES LES RÉGIONS

### Orientation 1 : Contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère

#### OBJECTIF A : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'INNOVATION DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS PAR LA RECHERCHE

**Contexte lié à l'objectif :** L'innovation en entreprise permet des gains de productivité, une diminution des coûts de production ainsi qu'une augmentation de la capacité de rétention et d'attraction des ressources humaines. L'investissement dans des projets de recherche permet au Ministère de contribuer à l'émergence, à la consolidation et au déploiement d'une économie du savoir. À cet effet, le Ministère s'intéresse particulièrement aux retombées de l'aide financière accordée aux différents projets et organismes soutenus. Le Ministère vise également, par ses programmes, à accroître la contribution des différents partenaires à la recherche. La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 vient renforcer son action.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Assurer le développement des infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que de plateformes de recherche technologique;
- Poursuivre l'appui aux projets d'innovation et de commercialisation dans les entreprises pour contribuer à améliorer leur productivité et leur compétitivité;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers.

**Indicateur 1 :** Ratio des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée

**Mesure de départ :** 1,4 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1,4	1,5	1,55
Résultats	1,8 Atteinte		

## Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, un montant de 78,1 M\$ a été accordé par le Ministère pour la réalisation de 375 projets de recherche visant l'innovation et totalisant des investissements de 168,6 M\$. De ce nombre, il y a :

- 69 projets d'innovation en intelligence artificielle;
- 63 projets destinés à la recherche, au développement et à l'innovation en lien avec la COVID-19;
- 31 initiatives d'innovation sociale.

Pour sa part, le programme Innovation, intégré au Fonds du développement économique, a soutenu 407 projets, totalisant des investissements de 360,6 M\$, grâce à un apport financier de 108,5 M\$.

## OBJECTIF B : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MAIN-D'ŒUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE

**Contexte lié à l'objectif :** Dans une économie du savoir, la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée est essentielle pour favoriser la création de richesse. C'est pourquoi il est important de développer les talents, les compétences et la relève afin de répondre aux besoins des employeurs et d'appuyer l'entrepreneuriat. Le Ministère soutient la science, la recherche et l'innovation par son financement des trois Fonds de recherche du Québec, de la promotion de la culture scientifique, du fonctionnement d'organismes et de divers projets de recherche entrepris par des organismes ou des entreprises. Cela permet, entre autres, la promotion de la formation en science ainsi que le développement d'une main d'œuvre hautement qualifiée et son insertion sur le marché du travail, partout au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Contribuer à une meilleure adéquation formation-emploi afin d'augmenter la disponibilité et l'insertion sur le marché du travail d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

**Indicateur 2 :** Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus

**Mesure de départ :** 2 700 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2 800	2 850	2 900
Résultats	3 697 Atteinte		

## Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les projets en recherche et innovation soutenus par le Ministère ont permis de maintenir et de créer 3 697 emplois. De ce nombre :

- 1 668 emplois l'ont été dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat;
- 924 emplois l'ont été dans le cadre du programme de Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation;
- 593 emplois l'ont été dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation;

- 253 emplois l'ont été dans le cadre du programme NovaScience;
- 259 emplois l'ont été dans le cadre de la mesure Stages d'innovation en entreprise, réalisée en collaboration avec Mitacs.

## Orientation 2 : Favoriser l'accroissement de la productivité et l'essor durable des entreprises et des régions

### OBJECTIF C : STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

**Contexte lié à l'objectif :** Pour favoriser l'accompagnement des entrepreneures et des entrepreneurs et le financement de leurs projets, la reconnaissance de l'apport des jeunes et des personnes issues de la diversité, ainsi que la valorisation de tous les modèles d'entreprise, le Ministère poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022 et du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025. Ils contiennent des mesures visant à offrir aux entreprises individuelles ou collectives les outils financiers et l'accompagnement nécessaires à leur développement et adaptés à leurs besoins. Ces outils financiers, majoritairement de nature remboursable, contribuent principalement au financement de projets de démarrage, d'expansion, de redressement ou de consolidation et de transfert. Ainsi, c'est principalement en s'engageant financièrement dans la réalisation de ces projets et en participant à l'attraction de partenaires financiers que le Ministère appuie le développement de l'entrepreneuriat partout au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Élaborer un nouveau plan d'action gouvernemental en économie sociale et poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022.

**Indicateur 3 :** Ratio des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée

**Mesure de départ :** 4,4 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	4,4	4,5	4,6
Résultats	4,4 Atteinte		

#### Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, 4,9 M\$ ont été accordés pour la réalisation de 242 projets d'entrepreneuriat et d'économie sociale, dont les coûts totaux s'élèvent à 26,5 M\$.

Au cours de l'année, 72 313 entrepreneurs ont fréquenté les organismes soutenus par le Ministère à l'occasion d'événements, d'ateliers de formation et de diverses autres activités d'orientation ou de réseautage. De ce nombre, 21 161 ont profité d'un accompagnement en services-conseils, de soutien en mentorat ou d'un accompagnement financier. Ces services ont été livrés auprès d'entrepreneurs en provenance de toutes les régions, et certains services étaient destinés spécifiquement aux clientèles suivantes : femmes entrepreneures,

jeunes entrepreneurs, entrepreneurs issus de la diversité, cédants, repreneurs d'entreprises ou entrepreneurs ayant des difficultés d'accès aux sources de financement traditionnelles.

Par ailleurs, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 a été rendu public en novembre 2020. Doté d'une enveloppe de 137 M\$, ce plan devrait générer des investissements de 520 M\$ alors que 3 500 activités d'accompagnement et de financement seront offertes aux entreprises d'économie sociale partout au Québec d'ici 2025. Au 31 mars 2021, 14 des 25 mesures de ce plan étaient réalisées ou en cours de réalisation.

## **OBJECTIF D : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES D'EXPORTATION ET DE DIVERSIFICATION DES MARCHÉS**

**Contexte lié à l'objectif:** Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a appuyé le développement de marchés des entreprises et a participé activement à l'ensemble des travaux de négociation d'accords commerciaux visant à favoriser le commerce et à améliorer l'accès à de nouveaux marchés. Le Ministère contribue à l'accompagnement personnalisé des entreprises exportatrices québécoises en collaboration avec ses partenaires, dont IQ et le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger. Il favorise également la mise en place de mesures de soutien afin de permettre à ces entreprises d'exporter davantage. De plus, le Ministère appuie l'ambition des entreprises et donne au Québec une véritable impulsion vers les marchés hors Québec. Il travaille à stimuler la croissance des exportations, notamment grâce au Plan d'action pour la relance des exportations.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Soutenir les entreprises dans leurs efforts de commercialisation sur les marchés extérieurs, notamment sur les marchés de diversification ou hors États-Unis, et assurer la promotion des produits et services québécois hors Québec.



**Indicateur 4 :** Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues

**Mesure de départ :** 955 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	0 %	3 %	13 %
<b>Résultats</b>	26 % Atteinte		



**Indicateur 5 :** Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues

**Mesure de départ :** 447 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	0 %	4 %	18 %
<b>Résultats</b>	23 % Atteinte		

## Explication des résultats obtenus en 2020-2021

En 2020-2021, 3 347 accompagnements et appuis financiers ont permis aux entreprises québécoises d'exporter leurs produits vers d'autres marchés. La valeur des ventes fermes au Canada (hors Québec) et à l'étranger générées par les entreprises soutenues a atteint 1,2 G\$ et celle au Canada (hors Québec) et à l'étranger excluant les États-Unis a atteint 550 M\$. Les ventes fermes ont été réalisées sur les territoires suivants :

- 54 % aux États-Unis;
- 34 % en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine;
- 12 % au Canada (hors Québec).

En mars 2021, le Ministère a publié le Plan d'action pour la relance des exportations. Doté d'une enveloppe de plus de 503 M\$ sur cinq ans, ce plan vise à récupérer à court terme le terrain perdu en raison de la pause économique et de l'incertitude causées par la crise sanitaire ainsi qu'à propulser les exportations du Québec dans une nouvelle phase de croissance postpandémie.

De plus, le Ministère a la responsabilité, pour le gouvernement du Québec, des dossiers de politique commerciale, y compris les activités de négociation. Pour remplir son mandat, il a participé, en 2020-2021, à toutes les négociations ainsi qu'aux travaux liés aux accords de commerce international et interprovincial.

Le Ministère a notamment :

- continué à défendre les positions du Québec relativement à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, entré en vigueur en juillet 2020, en maintenant sa collaboration avec le gouvernement fédéral;
- travaillé sur les enjeux liés à la maximisation des retombées économiques au Québec des marchés publics et sur l'accès, pour les fournisseurs québécois, aux contrats publics américains;
- mis de l'avant les intérêts du Québec dans la mise en œuvre d'un accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni.

## OBJECTIF E : S'ASSURER DE LA DISPONIBILITÉ D'UNE OFFRE DE CAPITAL D'INVESTISSEMENT AUX ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** L'accès aux capitaux tout au long de la chaîne de financement représente un élément essentiel pour les entreprises, notamment lors des périodes critiques que sont l'amorçage et le démarrage. En effet, ce sont les stades d'investissement et de financement qui attirent le moins les investisseurs privés en raison du niveau élevé de risque et de l'accompagnement intensif et spécialisé requis. De plus, l'accès au capital dans certains secteurs d'activité présente un défi, notamment en raison d'une masse critique d'entreprises insuffisante pour attirer des investisseurs privés. L'augmentation du nombre d'entreprises ayant accès à des capitaux témoignera de la part active que prennent le Ministère et IQ dans ce domaine.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement aux entreprises afin de favoriser leur croissance tout au long de la chaîne de financement.



## Indicateur 6 : Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque

**Mesure de départ :** 38 entreprises

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	12 %	15 %
Résultats	-29 % Non atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour 2020-2021, seulement 27 entreprises ont été financées aux stades de l'amorçage, du démarrage et du post-démarrage, soit 29 % de moins que la mesure de départ. L'incertitude de l'année 2020 a entraîné une diminution du financement en capital de risque. Toutefois, le Ministère et IQ prévoient soutenir plusieurs fonds d'investissement qui devraient procéder à des levées de capitaux et réaliser de nouveaux investissements dans les prochaines années.

D'ailleurs, entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021, des investissements du gouvernement du Québec totalisant 230 M\$, par l'entremise du Fonds du développement économique, ont été approuvés dans cinq fonds d'investissement. Ils visent à soutenir la chaîne de financement de l'amorçage à la croissance des entreprises dans différents secteurs économiques ainsi que l'émergence de nouveaux gestionnaires. La capitalisation totale visée de ces fonds est de 792,5 M\$.

Le gouvernement a aussi annoncé :

- la mise en place d'un partenariat d'investissement avec le Fonds de solidarité FTQ totalisant 150 M\$, dont 75 M\$ du gouvernement du Québec, pour appuyer la croissance du secteur québécois des sciences de la vie;
- le lancement du Concours des fonds d'amorçage du Québec, une initiative d'investissement totalisant 100 M\$, dont 50 M\$ du gouvernement du Québec, visant à créer des fonds d'investissement ciblant le stade d'amorçage dans les secteurs innovants à fort potentiel de croissance dans les trois prochaines années.

### OBJECTIF F : ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère, en collaboration avec IQ, vise à accroître les investissements privés non résidentiels des entreprises, dans une perspective d'accroissement de la productivité et de la compétitivité ainsi que de développement durable. Par la mise en place de mesures, il s'assure d'attirer et de maintenir les grandes entreprises et d'inciter les donneurs d'ordres à réaliser, sur le territoire québécois, des projets structurants en partenariat avec les entreprises locales notamment. Il soutient aussi la compétitivité des entreprises dans leurs efforts de modernisation et de productivité afin de les amener à tirer parti des occasions d'affaires associées au phénomène de l'externalisation des grandes entreprises et à contrer ainsi la vive concurrence des pays émergents dans ce domaine. Bien que le Ministère offre parfois des contributions financières non remboursables aux organismes et aux entreprises du Québec, il privilégie les formes d'aide comme les prêts, les garanties de prêt ou les prises de participation, notamment lorsqu'il soutient des projets d'investissement.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics;
- Soutenir financièrement la réalisation d'études de faisabilité et de projets d'investissements privés.



**Indicateur 7:** Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées

**Mesure de départ:** 2,4 G\$

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	10 %	25 %
Résultats	58 % Atteinte		

**Indicateur 8:** Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	90 %	90 %	90 %
Résultats	99,6 % Atteinte		

### Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Le Ministère, en collaboration avec IQ, a financé des projets d'investissements privés non résidentiels d'une valeur totale de 3,8 G\$.

Par ailleurs, en 2020-2021, il a mis en place le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises. Doté d'une enveloppe de 1 G\$, ce fonds est institué pour mieux accompagner la croissance des entreprises et assurer la protection des sièges sociaux au Québec. Il a pour objectif de faire fructifier ainsi que d'accroître les sommes portées à son crédit en soutenant les entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec. Ce soutien est effectué par des investissements en participations dans les entreprises ou dans des fonds en capital d'investissement.

Le Ministère a également lancé le volet Soutien aux projets d'investissement transformateurs (SPRINT) du programme ESSOR, administré par IQ. Ce volet vise à accélérer la réalisation de nouveaux projets d'investissement et à créer des emplois de qualité dans toutes les régions du Québec.

Ces nouvelles mesures viennent bonifier l'offre de soutien pour la réalisation de projets d'investissement et contribuent à l'effort de relance économique à la suite de la COVID-19.

## OBJECTIF G : SOUTENIR LA RÉALISATION DE PROJETS VISANT À HAUSER LA PRODUCTIVITÉ

**Contexte lié à l'objectif :** Les gains de productivité sont un des déterminants les plus importants de l'accroissement de la richesse. L'augmentation de la productivité passe d'abord par l'instauration d'un environnement d'affaires qui encourage les entreprises à intensifier la recherche et le développement ainsi qu'à innover dans les produits, les services et les processus organisationnels; à investir dans les machines, les équipements de pointe et les logiciels, notamment dans les technologies numériques; ainsi qu'à promouvoir la formation du capital humain et à renforcer les compétences des travailleurs. Par ses actions, le Ministère, en collaboration avec IQ, contribue à accélérer la concrétisation de projets d'investissement réalisés dans le cadre de l'implantation ou de l'expansion d'entreprises, ainsi qu'à cibler des partenaires clés qui pourront y prendre part. Il aide aussi à appuyer les entreprises à investir dans leur modernisation en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, à soutenir les projets numériques d'entreprises exerçant des activités à valeur ajoutée ainsi qu'à favoriser les nouveaux investissements en R-D par les entreprises.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses, notamment pour les secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies propres, de l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que de l'électrification des transports;
- Soutenir la mise en œuvre des zones industrialo-portuaires, des pôles logistiques et ceux associés au commerce électronique;
- Coordonner des interventions gouvernementales visant à supporter la transformation numérique des entreprises.



**Indicateur 9 :** Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises

**Mesure de départ :** 24 %

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25 %	30 %	33 %
Résultats	28 % Atteinte		

**Indicateur 10 :** Ratio des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée

**Mesure de départ :** 2,6

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,6	3,0	3,25
Résultats	3,0 Atteinte		

## Explication des résultats obtenus en 2020-2021

En 2020-2021, 28 % des projets financés par le Ministère et IQ visaient une hausse de la productivité des entreprises. Par ailleurs, le Ministère a accordé 254,1 M\$ pour la réalisation de 207 projets visant une hausse de la productivité, pour des investissements totalisant 1,0 G\$.

Dans le cadre de la mise à jour économique de novembre 2020, le gouvernement a annoncé des investissements de 166 M\$ sur deux ans pour accélérer la reprise économique des secteurs stratégiques, dont les sciences de la vie, l'aérospatiale et l'aluminium. Plusieurs actions ont été mises en œuvre avant la fin de l'année 2020-2021, notamment :

- le financement du projet mobilisateur Les projets collaboratifs de l'aéronef de demain, qui favorisera, à long terme, le développement de nouveaux aéronefs plus écoperformants;
- le financement d'un projet majeur dans le secteur de l'aluminium pour l'émergence d'une technologie d'avant-garde afin de produire de l'aluminium plus vert.

Finalement, le Ministère a procédé au lancement, en mars 2021, de l'Offensive de transformation numérique afin d'accélérer le virage numérique des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité et des régions du Québec. Un montant de 130 M\$ sera investi sur une période de deux ans pour appuyer la concrétisation de projets visant à favoriser la transformation numérique des entreprises québécoises et la croissance de PME innovantes grâce à un accompagnement spécialisé.

Ces initiatives soutiennent des projets à la fine pointe de la technologie dans leurs secteurs respectifs et contribuent à la compétitivité des entreprises québécoises et à leur reconnaissance sur la scène internationale.

## OBJECTIF H : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ET DE LEURS ENTREPRISES

**Contexte lié à l'objectif :** Bien que le Ministère accorde une attention importante à la relance des centres-villes, son action se déploie partout au Québec, avec pour ambition d'assurer la pérennité et la vitalité des entreprises et des régions. Il travaille de concert avec des partenaires publics et privés afin d'allier les forces de chacun pour contribuer au développement économique de toutes les régions et à la prospérité de leurs entreprises. En étroite collaboration avec ces partenaires, le Ministère investit davantage dans les MRC non urbaines afin d'encourager leur essor et la concrétisation des projets économiques des entreprises situées sur leurs territoires, notamment en contribuant à l'attraction de partenaires financiers dans les projets qu'il soutient.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Élaborer un plan d'action de développement économique régional<sup>3</sup>;
- Coordonner les initiatives gouvernementales relativement à l'implantation et au développement des zones d'innovation au Québec.

---

3. Un document structurant pour le développement économique régional est en cours d'élaboration.

**Indicateur 11 :** Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines

**Mesure de départ :** 31 % (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	31 %	31,5 %	32 %
Résultats	33,5 % Atteinte		

**Indicateur 12 :** Ratio des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée

**Mesure de départ :** 2,9

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3,0	3,1	3,2
Résultats	2,8 Non atteinte		

### Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Sur l'ensemble des aides financières accordées par le Ministère, 33,5 % l'ont été dans des MRC non urbaines afin de contribuer au développement économique de toutes les régions du Québec. Ainsi, 2 100 projets ont été soutenus dans les MRC non urbaines grâce à un financement de 277,4 M\$ et des investissements totalisant 1 043,6 M\$.

En matière de développement économique local et régional, la création du réseau Accès entreprise Québec permettra de renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans toutes les régions du Québec et ainsi d'en accélérer le développement. La mise en œuvre du réseau de conseillers est bien amorcée, permettant ainsi aux MRC de bonifier leur offre de services et d'accompagnement aux entreprises en fonction des besoins et des réalités de chaque territoire. Le Ministère a accordé près de 2,7 M\$ afin de soutenir la formation et le développement des compétences des conseillers en développement économique des MRC.

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence permet de soutenir la réalisation d'activités et de projets régionaux structurants visant le développement de secteurs stratégiques, dont le développement des 34 créneaux et pôles d'excellence (démarche ACCORD) ainsi que des grappes et filières industrielles. En 2020-2021, 58 projets liés aux créneaux et pôles d'excellence ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre de ce programme pour un montant de 8,6 M\$.

Le Ministère a pour mandat de coordonner le déploiement des zones d'innovation au Québec. Pour obtenir la reconnaissance d'une zone d'innovation, un processus d'analyse et d'accompagnement, faisant appel à l'expertise de plusieurs MO, est enclenché à chaque demande. Au 31 mars 2021, 28 plans d'affaires avaient été transmis au Ministère pour la création de zones d'innovation.

Pour 2020-2021, malgré le contexte pandémique qui a occasionné un ralentissement économique sans précédent, le Ministère a poursuivi son appui aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les régions. Il a mis en place le réseau Accès entreprise Québec et il accompagne la création des zones d'innovation, notamment. Cette approche devrait avoir des retombées positives dans les prochaines années pour le développement économique régional.

## OBJECTIF I : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

**Contexte lié à l'objectif :** L'augmentation des investissements directs étrangers constitue un élément moteur du développement économique du Québec et l'un des principaux indicateurs de son attractivité économique. La prospection d'investissements directs étrangers est devenue un incontournable pour les États et les agences de développement des économies développées. En matière de prospection des investissements étrangers, le Ministère a pour responsabilité d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales, entre autres. Les retombées des interventions du Ministère, en collaboration avec IQ, se concrétisent par la valeur des investissements étrangers. Ces investissements comprennent les investissements en immobilisation, les dépenses d'exploitation et la masse salariale des emplois créés ou sauvegardés pour un projet d'implantation ou d'expansion d'une multinationale canadienne (hors Québec) ou internationale au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers.



**Indicateur 13 :** Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par IQ et nos partenaires

**Mesure de départ :** 4,0 G\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	20 %	40 %
Résultats	2,5 % Atteinte		

### Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020, le travail d'IQ, de Montréal International et de Québec International, soutenus financièrement par le Ministère, a permis d'attirer plus de 150 projets d'investissement direct étranger en territoire québécois, d'une valeur totale de 4,1 G\$.

Près de 50 % des projets d'investissement réalisés au Québec en 2020 l'ont été dans le secteur des technologies de l'information. En outre, environ 40 % des projets provenaient d'entreprises établies aux États-Unis, qui est le premier pays d'importance quant à l'origine des investissements directs étrangers durant l'année. Finalement, près de 60 % des projets consistaient en des réinvestissements, ce qui démontre que le suivi effectué auprès des filiales d'entreprises étrangères déjà établies au Québec pour appuyer l'expansion de leurs activités donne des résultats positifs.

## 2.2 Déclaration de services à la clientèle

### Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2020-2021	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019
Traiter les dossiers liés à l'administration de lois dans les délais prescrits	Délai de <b>15 jours</b> ouvrables pour le traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux <sup>4</sup>	Dans 90 % des cas	100 %	91 %	91 %
	Délai de <b>15 jours</b> ouvrables pour le traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les coopératives	Dans 90 % des cas	100 %	90 %	95 %
	Délai de <b>1 jour</b> ouvrable pour le traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés	Dans 80 % des cas de demande ou de renouvellement de permis en ligne, payé par carte de crédit	91 %	92 %	91 %
Répondre aux demandes de renseignements et aux commentaires ainsi qu'aux plaintes dans les délais prescrits	Délai de <b>5 jours</b> ouvrables pour répondre aux demandes de renseignements généraux et aux commentaires formulés en ligne	Dans 90 % des cas	94 % <sup>5</sup>	95 % <sup>5</sup>	91 %
	Délai de <b>5 jours</b> ouvrables pour répondre aux plaintes	Dans 90 % des cas	100 %	100 %	88 %

Au cours de l'année 2020-2021, le Ministère a procédé à l'évaluation de 21 programmes, plans d'action, organismes ou mesures. Pour 12 de ces évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des entreprises soutenues ainsi que des organismes bénéficiaires d'une aide financière. Ainsi, 87 % des entreprises soutenues, soit 6 887 sur 7 911, et 96 % des organismes bénéficiaires, soit 511 sur 533, ont dit être satisfaits des services offerts par ces programmes, organismes ou mesures financés par le Ministère.

4. Excluant les demandes de dérogation en vertu de l'article 13.

5. Les demandes reçues après le 20 mars 2020 et en lien avec la pandémie de la COVID-19 n'ont pas été comptabilisées.



# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

**Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2020-2021	2019-2020	ÉCART
Administration	157	132	25
Politiques économiques et affaires extérieures	78	91	-13
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	99	107	-8
Commerce extérieur et Export Québec	0	65	-65
Entrepreneuriat, compétitivité des entreprises et des régions	114	229	-115
Science et innovation	95	82	13
<b>Total</b>	<b>543</b>	<b>706</b>	<b>-163</b>

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, adoptée en décembre 2019 par l'Assemblée nationale, un transfert de ressources du Ministère vers IQ a eu lieu le 18 juin 2020, ce qui explique les écarts importants pour le secteur du Commerce extérieur et Export Québec de même que pour celui de l'Entrepreneuriat, de la compétitivité des entreprises et des régions. De plus, depuis décembre 2020, le dossier du déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire du Québec, sous la responsabilité du secteur des Politiques économiques et affaires extérieures, relève du ministère du Conseil exécutif.

## Formation et perfectionnement du personnel

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2020		2019	
	COÛTS DIRECTS ET SALAIRES	COÛTS INDIRECTS <sup>6</sup>	COÛTS DIRECTS ET SALAIRES	COÛTS INDIRECTS <sup>6</sup>
Favoriser le perfectionnement des compétences	277 099,33 \$	9 117,54 \$	740 761,55 \$	97 034,07 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	79 049,55 \$		108 060,14 \$	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	100 231,76 \$		116 266,85 \$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	49 159,19 \$		139 028,14 \$	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	21 361,03 \$		59 755,14 \$	

### Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2020	2019
Proportion de la masse salariale (%)	1,13	2,29
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,71	5,13
Somme allouée par personne (\$)	967,54	1 652,56

### Nombre moyen de jours de formation par personne, selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2020	2019
Cadre	1,78	4,31
Professionnel	2,09	5,38
Fonctionnaire	5,12	4,92
<b>Total</b>	<b>2,71</b>	<b>5,13</b>

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	12,0	17,9	18,1

6. Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (p. ex. transport, repas, hébergement). Pour des raisons administratives, les coûts indirects ne peuvent être détaillés par champ d'activité.

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses par programme

#### Budget et dépenses du Ministère par programme

PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021 <sup>7</sup> (000 \$)	DÉPENSES PRÉVUES AU 31 MARS 2021 <sup>8,9</sup> (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2019-2020 (000 \$) SOURCE : COMPTES PUBLICS 2019-2020 REDRESSÉS <sup>10</sup>	ÉCART <sup>11</sup> (000 \$)	VARIATION <sup>12</sup> (%)
1. Direction et administration	31 801,4	1 808,2	3 420,5	(1 612,3)	(47,1)
2. Développement de l'économie	456 291,6	683 242,4	319 386,1	363 856,3	113,9
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	260 274,5	369 376,6	335 774,4	33 602,2	10,0
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	898 548,1	474 674,9	1 873 215,1	(1 398 540,2)	(74,7)
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	215 243,8	225 282,0	215 221,2	10 060,8	4,7
<b>Total</b>	<b>1 862 159,4</b>	<b>1 754 384,1</b>	<b>2 747 017,3</b>	<b>(992 633,2)</b>	<b>(36,1)</b>

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2020-2021, y compris les crédits supplémentaires, se chiffrait à 1 862,2 M\$. En cours d'exercice, il a été rehaussé pour permettre au Ministère d'assurer le financement du déploiement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie.

7. Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2020-2021 – Crédits des ministères et organismes, mars 2020 et Crédits supplémentaires – Budget de dépenses 2020-2021, novembre 2020.

8. Les dépenses sont dites « prévues » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

9. Dont 463,0 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie, de même que les mesures de relance de l'économie.

10. Dont 0,3 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie, de même que les mesures de relance de l'économie.

11. Il s'agit de l'écart entre les dépenses prévues 2020-2021 et les dépenses réelles 2019-2020.

12. Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2019-2020.

## Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2021 et les dépenses réelles 2019-2020

Au programme 1 « Direction et administration », les dépenses prévues ont diminué de 1,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par des redressements comptables imputés à ce programme à la suite de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Les dépenses de ce programme avant redressement étaient de 32,9 M\$ en 2020-2021 et de 29,9 M\$ en 2019-2020. Pour l'exercice financier 2020-2021, un montant de 0,6 M\$ a été consacré à la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Au programme 2 « Développement de l'économie », les dépenses prévues ont augmenté de 363,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable principalement à l'ajout de crédits additionnels liés à la relance économique, notamment au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, mis en place dans le contexte de la COVID-19. Des 683,2 M\$ en dépenses probables au 31 mars 2021, un montant de 352,8 M\$ a été alloué exclusivement à la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Au programme 3 « Développement de la science, de la recherche et de l'innovation », les dépenses prévues ont augmenté de 33,6 M\$ par rapport à 2019-2020. Cette augmentation s'explique essentiellement par des dépenses additionnelles en lien avec le financement d'infrastructures et d'activités de recherche. De plus, des dépenses de 22,3 M\$ ont été engagées pour la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Au programme 4 « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses prévues ont diminué de 1 398,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par des contributions financières gouvernementales moins élevées de 837,5 M\$ et par la baisse des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties de 561,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Des 474,7 M\$ en dépenses probables au 31 mars 2021, une somme de 77,3 M\$ a été consacrée à la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Au programme 5 « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », les dépenses prévues au 31 mars 2021 ont atteint 225,3 M\$, soit une somme comparable à celle de l'exercice précédent. Des dépenses probables du programme, un montant de 10,0 M\$ a été alloué à la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

## 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, adoptée en décembre 2019, beaucoup d'efforts ont été consacrés à la transformation du Ministère et d'IQ. En 2020-2021, plusieurs systèmes informatiques du Ministère ont dû être partagés ou migrés vers IQ, notamment lors du transfert de ressources humaines vers l'organisme afin de permettre aux employés transférés de continuer d'avoir accès aux données et aux systèmes pour leur permettre de maintenir leur prestation de services.

Dans le cadre du projet de modernisation des activités de la Direction de l'entrepreneuriat collectif, de nouveaux services électroniques destinés à faciliter les activités du cycle de vie des coopératives ont été livrés dans le cadre d'un projet qui avait été autorisé par le Conseil du trésor.

Pour les équipes régionales d'IQ, un nouveau service en ligne soutenant l'Accompagnement-conseil stratégique<sup>MC</sup> aux entreprises a également été livré.

De plus, la phase d'architecture a été achevée afin de préparer la réalisation d'une nouvelle plateforme de l'Audit industrie 4.0 visant à soutenir les auditeurs accrédités pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, dans le cadre de l'Offensive de transformation numérique.

Par ailleurs, afin de permettre aux employés de travailler efficacement, de nouveaux outils de collaboration ont été déployés auprès de l'ensemble du personnel.

Dans le cadre du projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatiques, des travaux ont été réalisés, notamment quant à l'utilisation de l'infonuagique dans un contexte concret. Deux plateformes ont été choisies pour héberger les données et les infrastructures du Ministère. Des travaux de planification et d'architecture pour produire les zones d'accueil de ces plateformes, qui constituent la pierre d'assise des infrastructures cibles, ont aussi été entrepris.

#### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets <sup>1</sup>	990,4	78,4
Activités <sup>2</sup>	652,3	6 956,8
<b>Total</b>	<b>1 642,7</b>	<b>7 035,2</b>

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.



## 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	115 953	122	116 075	63,56
2. Personnel professionnel	689 264	7 908	697 171	381,74
3. Personnel infirmier	0	0	0	0,00
4. Personnel enseignant	0	0	0	0,00
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	183 535	1 377	184 913	101,25
6. Agents de la paix	0	0	0	0,00
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0	0	0	0,00
<b>Total 2020-2021</b>	<b>988 752</b>	<b>9 407</b>	<b>998 159</b>	<b>546,55</b>
<b>Total 2019-2020</b>			<b>1 262 416</b>	<b>691,24</b>

Le Ministère a respecté la cible des heures rémunérées fixée par le Conseil du trésor à 1 007 114 heures rémunérées pour l'exercice financier 2020-2021.

### Contrats de service

**Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021**

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	1	35 000,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	25	4 946 580,40 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>26</b>	<b>4 981 580,40 \$</b>

## 4.2 Développement durable

Dans la foulée des travaux de renouvellement de la Stratégie gouvernementale de développement durable, le Ministère a adopté un nouveau Plan d'action de développement durable 2020-2022.

### Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2020-2022

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	1.1 Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle	100 %	67 %	Non atteinte
	1.2 Taux des programmes ministériels ciblés assujettis à la politique ministérielle de financement responsable et éthique	Politique en cours d'élaboration	Politique en cours d'élaboration	Atteinte
2. Renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique	2.1 Ratio des apports des partenaires, dans des projets visant l'électrification des transports, par rapport à l'aide financière accordée – volet projets mobilisateurs en électrification des transports	1	1	Atteinte
	2.2 Ratio des apports des partenaires, dans des projets visant l'électrification des transports et l'efficacité énergétique, par rapport à l'aide financière accordée – volet appel de projets en science, recherche et innovation	>1,3	1,5	Atteinte
3. Stimuler l'essor de l'économie circulaire	3.1 Ratio des apports des partenaires, dans des projets visant à stimuler l'essor de l'économie circulaire, par rapport à l'aide financière accordée	Mesure lancée en janvier 2021	Mesure lancée en janvier 2021	Atteinte
4. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat social	4.1 Ratio des apports des partenaires, dans des projets soutenus dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025, par rapport à l'aide financière accordée	>3,5	4,1	Atteinte

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
5. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	5.1 Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines afin de dynamiser le développement économique des régions et de leurs entreprises	31 %	33,5 %	Atteinte
6. Faire rayonner l'expertise québécoise en matière de recherche et d'innovation durable	6.1 Taux de croissance du nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	100 %	-67 %	Non atteinte

### 4.3 Occupation et vitalité des territoires

La présente reddition de comptes porte sur le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020. Seules les actions qui n'étaient pas réalisées en date du 31 mars 2020 ont fait l'objet d'un suivi en 2020-2021.

#### Action générale

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Veiller, par l'entremise de toutes les directions régionales du Ministère, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de plusieurs priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, avec la collaboration des conférences administratives régionales (CAR) ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.	Réalisée en 2019-2020

#### Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Mettre en place un volet spécial du Programme Exportation, qui permet de traiter rapidement les demandes des entreprises du secteur des produits du bois portant exclusivement sur les déplacements à l'étranger et visant le développement de leurs marchés hors Québec.	Réalisée en 2018-2019
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée en 2019-2020
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Représenter le Ministère à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent et assurer un accompagnement pour la réalisation de projets régionaux.	Réalisée en 2019-2020

## Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Faire la promotion du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional.	Réalisée en 2018-2019
Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025.	Réalisée en 2019-2020
Poursuivre l'appui financier pour le maintien d'une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du Plan d'action de la filière de la fourrure nordique.	Réalisée en 2019-2020
Poursuivre la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires dans la région ou sur l'accompagnement de cohortes d'entreprises.	Réalisée en 2019-2020
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Maintenir le soutien financier au développement d'un centre d'essai pour la préqualification de systèmes de drones et l'appui à la mise en place d'un nouveau créneau d'excellence dans le secteur des drones civils et commerciaux.	Réalisée en 2019-2020
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée en 2019-2020

## Région 03 – Capitale-Nationale

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer le Secrétariat à la Capitale-Nationale pour la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.	Réalisée en 2018-2019

## Région 04 – Mauricie

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée en 2019-2020
Appuyer la mise en place du nouveau créneau d'excellence Conception et fabrication de machines.	Réalisée en 2019-2020
Appuyer des projets qui contribuent à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région grâce au Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie.	Réalisée en 2019-2020
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Soutenir les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises en appuyant le CTEQ.	Réalisée en 2019-2020

## Région 05 – Estrie

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer des projets qui contribuent à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région grâce au Fonds de diversification économique de la MRC des Sources et le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic.	Réalisée en 2019-2020
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée en 2019-2020

## Région 06 – Montréal

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Poursuivre les démarches entreprises avec la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre l'entente Réflexe Montréal.	Réalisée en 2019-2020
Participer à la mise en œuvre d'un plan économique commun entre le Ministère et la Ville de Montréal.	Réalisée en 2019-2020
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Accompagner la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de son projet Parcours innovation PME MTL, axé sur le développement durable, et collaborer à ses initiatives en synergie industrielle et en économie circulaire.	Réalisée en 2019-2020

## Région 07 – Outaouais

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Collaborer aux travaux de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, créé par l'Université du Québec en Outaouais.	Réalisée en 2019-2020
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée en 2019-2020
Soutenir financièrement Territoires innovants en économie sociale et solidaire, un organisme de liaison et de transfert en économie sociale.	Réalisée en 2019-2020
Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020

### Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Mettre en place, au cours de l'exercice financier 2018-2019, un appel de projets pour faire valoir les projets de développement des connaissances en hydrométallurgie.	Réalisée en 2018-2019
Mettre en œuvre l'offre de service du Ministère principalement auprès d'entreprises appartenant aux filières agricoles (agrotransformation), forestière et minière.	Réalisée en 2019-2020
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020

### Région 09 – Côte-Nord

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sept-Îles;</li> <li>• Baie-Comeau;</li> <li>• Port-Cartier.</li> </ul>	Réalisée en 2019-2020 Réalisée en 2019-2020 En cours
Traiter les demandes des entreprises de la région souhaitant adhérer au Programme Exportation.	Réalisée en 2019-2020
Favoriser la création d'un fonds de diversification économique régional.	En suspens
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée en 2019-2020
Entreprendre, en collaboration avec la Société du Plan Nord, une tournée régionale d'information traitant de l'attribution des contrats publics à l'intention des entreprises.	Réalisée en 2018-2019
Appuyer financièrement, par le biais de Startup Québec <sup>MD</sup> , le CEVI, qui vise à favoriser le démarrage et le développement d'entreprises innovantes.	Réalisée en 2019-2020
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Mettre en place des comités interministériels visant à assurer la cohésion entre les ministères et les organismes pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs et la sauvegarde d'entreprises stratégiques.	Réalisée en 2019-2020

### Région 10 – Nord-du-Québec

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Mettre en œuvre l'offre de service du Ministère principalement auprès d'entreprises criées et jamésiennes appartenant à la filière du tourisme nordique et à celle du domaine forestier.	Réalisée en 2019-2020
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020

## Région 11 – Gaspésie

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer financièrement des centres collégiaux de transfert de technologie.	Réalisée en 2019-2020
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020

## Région 12 – Chaudière-Appalaches

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée en 2019-2020

## Région 13 – Laval

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	Réalisée en 2019-2020
Poursuivre la mise en œuvre de l'Accompagnement-conseil stratégique <sup>MC</sup> , service visant à intervenir auprès d'entreprises qui font face à des difficultés ou à des défis particuliers.	Réalisée en 2019-2020
Maintenir la participation du Ministère au Comité des partenaires de Laval, dirigé par la Ville de Laval.	Réalisée en 2019-2020
Poursuivre la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) auprès des dirigeants et travailleurs stratégiques de Laval.	Réalisée en 2019-2020
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Soutenir financièrement Territoires innovants en économie sociale et solidaire, un organisme de liaison et de transfert en économie sociale.	Réalisée en 2019-2020
Poursuivre la participation au comité de développement du Laboratoire d'innovation sociale de Laval, dirigé par le Pôle d'économie sociale de Laval.	Réalisée en 2019-2020

### Région 14 - Lanaudière

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Soutenir les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises en appuyant le CTEQ.	Réalisée en 2019-2020
Poursuivre la collaboration avec Lanaudière Économique.	Réalisée en 2019-2020

### Région 15 - Laurentides

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020

### Région 16 - Montérégie

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer un pôle d'excellence et les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	Réalisée en 2019-2020
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Contrecoeur;</li><li>• Côte-Sainte-Catherine;</li><li>• Salaberry-de-Valleyfield;</li><li>• Sorel-Tracy.</li></ul>	Réalisée en 2019-2020 En suspens Réalisée en 2019-2020 Réalisée en 2019-2020

### Région 17 - Centre-du-Québec

ACTIONS	ÉTAT DE RÉALISATION
Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	Réalisée en 2019-2020
Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée en 2018-2019

## Actions en lien avec le dossier d'Internet haute vitesse, qui relève du ministère du Conseil exécutif depuis décembre 2020

### Région 09 – Côte-Nord

ACTION
Travailler, de concert avec la Société du Plan Nord et des organismes régionaux, à soutenir une proposition visant à améliorer le réseau de télécommunications.

### Région 11 – Îles-de-la-Madeleine

ACTION
Soutenir l'allocation d'un financement gouvernemental additionnel s'ajoutant à celui du programme Québec branché pour la mise à niveau du réseau de câbles sous-marins de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie.

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

### Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2020-2021	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations <sup>1</sup>	0		

1. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

#### Effectif régulier au 31 mars 2021

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
510

#### Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
34	39	37	13

## Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

### Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2020-2021	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier	34	11	0	0	0	11	32,40
Occasionnel	39	5	0	1	0	6	15,40
Étudiant	37	9	1	0	0	9	24,30
Stagiaire	13	1	0	1	0	2	15,40

### Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	32,40	34,15	25,49
Occasionnel (%)	15,40	34,78	28,00
Étudiant (%)	24,30	22,22	24,39
Stagiaire (%)	15,40	21,74	43,75

#### Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

### Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019 (%)
Anglophones	3	0,59	5	0,76	6	0,88
Autochtones	2	0,39	2	0,30	4	0,59
Personnes handicapées	8	1,57	12	1,82	8	1,17

#### Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

**Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel<sup>13</sup> – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

GROUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019 (%)
MVE Montréal/Laval	54	36,24	72	35,82	71	33,33
MVE Outaouais/Montérégie	2	66,67	4	15,38	4	15,38
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0,00	1	4,00	1	3,70
MVE Capitale-Nationale	49	14,12	46	12,47	45	11,87
MVE Autres régions	0	0,00	4	5,48	6	7,59

**Rappel des cibles de représentativité**

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

**Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021**

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	4	7,02

**Rappel de la cible de représentativité**

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

13. Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

## Femmes

### Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	34	39	37	13	123
Nombre de femmes embauchées	22	23	17	6	68
Taux d'embauche des femmes (%)	64,70	59,00	45,90	46,20	55,28

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

### Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	68	353	60	29	0	0	510
Femmes	22	168	48	26	0	0	264
Taux de représentativité des femmes (%)	32,35	47,59	80,00	89,66	0,00	0,00	51,76

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

#### Nombre de dossiers soumis à Infrastructures technologiques Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2020 (COHORTE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)
1	1	2

## Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

2020-2021	2019-2020	2018-2019
0	1	1

### Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Conformément aux orientations gouvernementales, privilégier l'embauche des minorités visibles et ethniques à compétences égales.	Tous les groupes cibles	Tous les gestionnaires
Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Personnes handicapées	Tous les gestionnaires
Rendre le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2019-2021 accessible sur le site Web du Ministère.	Tout le personnel	Tout le personnel
Recruter une ressource dans le cadre de la nouvelle mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques.	MVE	1
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Tout le personnel	Tout le personnel

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

### Allègement réglementaire et administratif gouvernemental

Publié en décembre 2020, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 comprend 44 mesures pour les entreprises. La priorité est d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire, de la construction, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et d'autres secteurs. Ce plan d'action repose sur trois principaux objectifs visant à réduire de 10 % le nombre de formalités administratives, de 15 % le volume des formalités administratives et de 20 % le coût des formalités administratives.

Dévoilé en août 2018, le Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail – Alléger le fardeau des détaillants comprend 17 mesures. À ce jour, 18 % de ces mesures sont réalisées, alors que 76 % sont en cours de réalisation et une mesure est non réalisée<sup>14</sup>.

14. Il s'agit de la mesure 6. Le projet de loi n° 53 est mort au feuillet lorsque la 41<sup>e</sup> législature a pris fin en août 2018.

Dans le cadre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, 11 MO ont bénéficié de services d'accompagnement personnalisés dans le cadre de 31 projets d'analyse d'impact réglementaire (AIR). Le Ministère a également répondu à 66 demandes d'avis de 23 MO concernant la nécessité de produire une AIR.

Formé de dirigeants d'associations représentant les entreprises et de hauts fonctionnaires du gouvernement et coprésidé par le Ministre, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif a tenu des rencontres virtuelles en mai et en novembre 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire, le Ministère a transmis 24 notifications aux MO concernés, et ces derniers ont formulé un commentaire à l'Ontario au cours de la période.

Le Comité consultatif des provinces et territoires a été créé en vertu de la Loi sur le Conseil canadien des normes. Il a entrepris des démarches afin de circonscrire les problématiques liées à la mobilité interprovinciale des monteuses d'installations au gaz. Un accord de conciliation sera entériné au plus tard le 31 décembre 2021.

Enfin, à l'échelle du Canada, le Ministère a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial sur la réforme réglementaire et la gouvernance.

## Allègement réglementaire et administratif ministériel

Depuis janvier 2021, la prestation électronique de service pour le Régime d'investissement coopératif (RIC) est accessible pour la clientèle du Ministère. Elle permet aux coopératives détentrices d'un certificat RIC de transmettre électroniquement les informations requises, en vertu de la Loi sur le Régime d'investissement coopératif, afin de conserver leur admissibilité à cette mesure fiscale, réduisant ainsi le fardeau administratif des coopératives.

Par ailleurs, le Ministère a collaboré avec la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'alléger le cadre réglementaire et ainsi permettre la modernisation et la simplification de certaines pratiques des titulaires de permis d'alcool en matière de vente, de service et de fabrication de boissons alcooliques artisanales.

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	112
---------------------------------	-----

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	69	1	0
21 à 30 jours	31	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	9	0	0
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES ▼
Acceptée (entièrement)	19	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	29	0	0	Articles 9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 31, 33, 34, 37, 39, 41, 48, 49, 53, 54, 56
Refusée (entièrement)	19	0	0	Articles 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 33, 34, 37, 39, 49
Autres	42	0	0	Article 48

### Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	5

## 4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

### Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : _____	Non

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : _____	Oui 2 juin 2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française	Oui En cours d'approbation

### Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui Diffusion de six manchettes dans l'intranet
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

En 2020-2021, le Ministère a soutenu l'entrepreneuriat féminin en accordant des aides financières :

- 23,4 M\$ à Femmessor, afin d'accroître notamment les services en financement et en accompagnement auprès des femmes;
- 1,2 M\$ au Réseau des Femmes d'affaires du Québec, afin d'accélérer la relance des entreprises à propriété féminine par l'accès à de nouveaux marchés.

Par ailleurs, le Ministère a contribué à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès de la relève féminine, notamment en soutenant :

- la remise de 12 prix au concours Chapeau, les filles! et son volet Excelle Science;
- la réalisation de 1 355 activités dans le cadre du programme NovaScience, permettant près de 140 000 participations de femmes de la relève scientifique.

Finalement, la mesure Stages d'innovation en entreprise, réalisée en collaboration avec Mitacs, a soutenu 417 stagiaires féminines en 2019-2020, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible. De ce nombre, 87 femmes ont effectué leur stage dans le domaine de l'intelligence artificielle.

## 4.10 Politique de financement des services publics

Pour les biens et services actuellement tarifés :

### Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

SERVICES TARIFÉS	REVENUS PRÉVUS 2020-2021 <sup>15</sup> (000 \$)	COÛTS DES SERVICES (000 \$)	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	24,9	115,8	21,5
Délivrance de permis de remboursement <sup>16</sup>	2 761,2 <sup>17</sup>	254,6	1 084,5
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	126,4	325,0	38,9

15. Les revenus sont dits « prévus » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

16. En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. L'Ontario a décidé d'abroger sa loi équivalente (Upholstered and Stuffed Articles, O. Reg. 218/01) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le Manitoba a décidé d'abroger sa réglementation en la matière le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

17. La très grande majorité des revenus est générée par la demande ou le renouvellement de permis de remboursement par des entreprises hors Québec.

## Méthodes de fixation des tarifs

SERVICES TARIFÉS	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	DATE DE LA DERNIÈRE INDEXATION	MODE D'INDEXATION DES TARIFS
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral	31 mars 2021	1 <sup>er</sup> avril 2020	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres provinces canadiennes	31 mars 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	31 mars 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

## Niveaux de financement visés

SERVICES TARIFÉS	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ	JUSTIFICATION
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs comparables à ceux des autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral.
Délivrance de permis de remboursement	100 %	Le niveau de financement atteint (1 085 %) s'explique notamment par le nombre élevé de demandes et de demandes traitées en ligne.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

## Pour les nouveaux biens et services :

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services.

## Pour les biens et services qui pourraient être tarifés :

Voici la liste des services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification :

- délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
  - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
  - congé fiscal pour experts étrangers,
  - crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
  - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
  - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
  - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
  - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
  - régime d'investissement coopératif,
  - ristourne à impôt différé;
  
- accompagnement et conseils aux entreprises par les conseillers en développement économique régional, les conseillers industriels, les experts en affaires internationales et les professionnels de la gestion.

## Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour trois services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et présentés précédemment. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu lieu au cours de l'année financière.

## 4.11 Fonds d'investissement

### Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique (FDE) a été instauré au sein du Ministère le 1<sup>er</sup> avril 2011. Il est un véhicule privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec et permet de clarifier les rôles et responsabilités du Ministère et d'IQ. Il contribue également à relever les défis auxquels fait face l'économie du Québec, de même que les entreprises québécoises, et ce, tout en maximisant les retombées économiques de ses interventions.

En 2020-2021, les résultats du financement accordé dans le cadre du FDE s'élèvent à 2 392,9 M\$. Cette somme, provenant des programmes et des mandats, a permis de soutenir des projets d'une valeur de 7 485,6 M\$, qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 8 303 emplois. Il y a eu quatre engagements dans des fonds d'investissement. Les interventions sous forme de prêts et de garanties de prêt représentent 76,5 % du financement du FDE. Par ailleurs, 198 certificats initiaux et 2 315 attestations annuelles ont été délivrés<sup>18</sup>. Au 31 mars 2021, le portefeuille du FDE avait une valeur de 6,4 G\$, ce qui comprenait 3 062 interventions financières auprès de 2 427 entreprises.

#### Résultats globaux des activités de financement

INTERVENTIONS FINANCIÈRES	2020-2021
Financements autorisés (en M\$)	2 392,9
Valeur déclarée des projets (en M\$) <sup>1</sup>	7 485,6
Nombre d'interventions financières	1 565
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>1</sup>	8 303

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Les états financiers du Fonds du développement économique du Québec sont déposés en même temps que le présent rapport annuel de gestion, en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

18. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

## Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE), anciennement le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), est institué au sein du Ministère et sa gestion est confiée à IQ. Chaque projet d'investissement est autorisé par le Ministre, suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, du ministre des Finances et de tout autre ministre que peut désigner le gouvernement, ou par le gouvernement, selon l'ampleur de l'intervention.

Au cours de l'exercice 2020-2021, une nouvelle intervention de 4,6 M\$ a été réalisée dans le cadre d'une ronde de financement de 23,0 M\$.

### Résultats globaux des activités de financement<sup>1</sup>

INTERVENTIONS FINANCIÈRES	2020-2021
Financements réalisés (en M\$)	4,6
Valeur déclarée des projets (en M\$) <sup>2</sup>	23,0
Nombre d'interventions financières	1
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>2</sup>	116

1. Le financement de ces interventions provient du fonds Capital ressources naturelles et énergie. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.
2. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Les états financiers du fonds Capital ressources naturelles et énergie sont déposés en même temps que le présent rapport annuel de gestion, en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

## Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises est institué au sein du Ministère. Il a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes portées à son crédit en soutenant les entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent soit un fort potentiel de croissance, soit un caractère stratégique pour l'économie du Québec. Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises réalise des investissements en participations dans celles-ci ou dans des fonds de toute forme juridique poursuivant le même objet, autre qu'un fonds spécial au sens de l'article 5.1 de la Loi sur l'administration financière.

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises a été mis en place en novembre 2020 et est doté d'une enveloppe de 1 G\$. Le FDE était l'outil privilégié jusqu'à cette date pour appuyer les projets de croissance d'entreprise. Les états financiers du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises sont déposés en même temps que le présent rapport annuel de gestion, en vertu de la Loi sur Investissement Québec.





